

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2022/16/09/03

Date de convocation :

12/09/2022

Objet de la délibération :

Motion d'appui à la
formation des secrétaires
de Mairie

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

23/09/2022

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

12/09/2022

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 16 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux

Le seize septembre à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire,

Présents : Guillaume AYMOUNIN – Sonia DESTAING –
Guillaume CRETIN - Romuald TAUVERON – William
RUSTERHOLTZ – David MARTIN – Jean-Michel CLEMENT -
Gwénaél LE GALLO

Absents excusés : Mégane GAUTHIER - Nicolas DEAU –
Stéphane LOGUIOT – Éric CLEMENT – David MARTIN

Absent non excusé : John WETZEL

Procuration : Mégane GAUTHIER à Romuald TAUVERON
Nicolas DEAU à Gwénaél LE GALLO
Stéphane LOGUIOT à Guillaume CRETIN
Éric CLEMENT à Sonia DESTAING

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code
des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris
dans le Conseil, Romuald TAUVERON ayant obtenu la
majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions
qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport du Maire,

VU

- Le du code général de la fonction publique ;
- Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de
gestion ;
- La délibération du 6 juillet 2022 du Conseil
d'Administration du CDG25 soutenant la motion adoptée par
le Conseil d'Administration du CDG70 en date du 31 mai
2022 ;

CONSIDERANT QUE :

- le/la secrétaire de mairie joue un rôle central dans le
maintien d'une continuité de service public dans les
territoires ruraux,
- il existe des tensions dans le recrutement des secrétaires de
mairie au niveau national et au niveau local,

- les différents dispositifs de qualifications mis en place sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs ont un réel intérêt à perdurer, notamment le dispositif du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM) en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR des Sciences Juridiques, Economique, Politique et Gestion
- la question du financement et notamment le maintien du dispositif est conditionnée à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),
- malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la Région Bourgogne-Franche Comté n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier et que la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison, alors que des diplômes similaires se sont ouverts sur le territoire national, forts d'un partenariat avec les Régions,
- le Conseil d'administration du CDG25 a décidé de soutenir la motion du CDG70 destinée à interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM,
- il est nécessaire d'approuver cette motion afin d'en assurer le plus large soutien,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AFFIRME son soutien à la formation des secrétaires de mairie DU « GASM ».

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Guillaume AYMONIN

Le secrétaire,

Romuald TAUVERON

